

Définition de cas

Déclarer tout patient de moins de 18 ans (jusqu'à son 18^e anniversaire) qui a obtenu ou non un diagnostic de diabète auparavant et qui consulte à l'hôpital en état d'hyperglycémie hyperosmolaire (ÉHH), défini comme :

- une glycémie sérique supérieure à 33 mmol/L;
- une osmolalité sérique supérieure à 320 mOsm/kg;
- l'absence d'acidose marquée :
 - une concentration de bicarbonate sérique supérieure à 15 mEq/L;
 - un pH artériel ou capillaire supérieur à 7,30 ou un pH veineux supérieur à 7,25.

*Cette définition de cas respecte les critères diagnostiques d'ÉHH¹⁰ de Diabète Canada, sous réserve d'une modification importante : la cétose n'est **PAS** un facteur d'exclusion. L'inclusion de la cétose s'explique par le fait que la définition originale d'ÉHH repose sur les manifestations chez les adultes, et il est bien démontré que plus de 40 % des enfants et des adolescents atteints du diabète de type 2 ont des cétones à la consultation (même si elles ne sont pas acidotiques).*